

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} décembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Patrick CONSTANCE (procuration à M. le Maire), Sylvie MICHEL (procuration à G. DUMONT), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Rémy MAJORCZYK.

Objet : 2021-12/19 Subventions
aux associations

Monsieur Alain DUFRENNE est élu secrétaire de séance.

- Monsieur Philippe BULOT ne participe pas au vote pour la subvention des médaillés du travail.
- Monsieur Jean-Paul COURCHELLE abstention pour l'ensemble des subventions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote à la majorité par 27 voix pour :

ASSOCIATIONS	Décembre 2021
Société de javelot "La Plume Blanche"	600,00 €
Olympique	4 000,00 €
Harmonie - Ecole de Musique de Barlin	20 000,00 €
Harmonie - Ecole de Musique (achat d'instruments)	1 000,00 €
Cercle Laïque Pétanque	300,00 €
Amicale Boulistes (M Delattre)	1 000,00 €
Parce qu'on scène (subv démarrage EN 2020)	500,00 €
Médaillés du Travail 759,40 € en 2019	250,00 €
Collège Jean Moulin (alsh été 2021)	3 235,00 €
Association gris de l'artois (Sbv dém 500€ juin 21)	500,00 €
Barlin Matsuri (démarrage 2021)	1 000,00 €
CFAG (démarrage 2021)	10 000,00 €
CCAS (Chèques aînés)	2 320,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-L du CGCT)

Le 15 décembre 2021

Le Maire,
J. DAGBERT



REÇU LE 16 DEC. 2021

